RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Christèle MERCIER
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Mél : a.sarret@inao.gouv.fr

V/Réf : C2025/147-LP/NDL

N/Réf : CM/AS-25-465

A l'attention de Lucas PUGIN
Maire
197 Grande rue
74930 REIGNIER-ESERY

Objet : Modification n°4 du PLU
Commune de Reignier-Esery

Mâcon, le 22 octobre 2025

Monsieur Le Maire,

Par courrier daté du 3 octobre 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le nouveau projet de modification n°4 du PLU de la commune de Reignier-Esery.

La commune de Reignier-Esery est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) "Reblochon ou Reblochon de Savoie".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Emmental de Savoie", "Raclette de Savoie", "Tomme de Savoie", "Gruyère", "Pommes et Poires de Savoie" ainsi qu'à celle de l'Indication Géographique (IG) de boisson spiritueuse "Génépi des Alpes".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification n°4 du PLU a été modifié suite à l'avis conforme de la MRAE en imposant la réalisation d'une évaluation environnementale.

Les modifications apportées ne sont pas de nature à modifier notre précédent avis transmis par courrier du 27 mai 2025 (Ref : CM/AS-25-263).

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose donc pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci a une incidence limitée sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT 74

INAO - Délégation territoriale Centre-Est – Mâcon
Tél : 03 85 21 96 50
37 boulevard Henri Dunant – CS 80140 71040 MACON Cedex